

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE THORIGNÉ-D'ANJOU

En application de l'arrêté préfectoral DCPAT - 2026 n° 847 du 1^{er} octobre 2026 il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n°04934422N0013, déposée le 26 décembre 2022 par la société ENGIE PV CHAUVON (filiale d'ENGIE GREEN), pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Thorigné-d'Anjou ainsi que sur la déclaration de projet préalable à la mise en compatibilité du PLU de ladite commune prescrite par délibération du conseil communautaire des Vallées du Haut-Anjou en date du 28 septembre 2023.

Ce projet, d'une surface d'environ 20 ha, est situé sur une ancienne carrière de sables et graves alluvionnaires. La puissance projetée de l'installation est de 18,5 MWc.

L'enquête s'ouvre à la mairie de Thorigné-d'Anjou, siège de l'enquête, **le lundi 26 octobre 2026 à 9h00 pour s'achever le mercredi 25 novembre 2026 à 12h00, soit une durée consécutive de 30,5 jours.**

M. Bernard BEAUPERE, inspecteur d'académie en retraite, est nommé commissaire enquêteur (M. Bertrand MONNET, son suppléant).

Pendant l'enquête, le dossier de permis de construire et de déclaration de projet peuvent être consultés :

► **Sur support « papier »** : en mairie de Thorigné-d'Anjou (6 rue de la Harderie – 49 220 THORIGNE-D'ANJOU) aux jours et heures habituels d'ouvertures au public * (sous réserve de modification exceptionnelle).

► **Par voie dématérialisée**, à partir du site internet des services de l'État dans le Maine-et-Loire :

<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres>

► **Par consultation à partir d'un poste informatique** mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Thorigné-d'Anjou ;
- soit en les adressant par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Thorigné-d'Anjou ;
- soit en les transmettant par courrier électronique à : pref-enqpub-photo-thorigneanjou@maine-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes, en mairie de Thorigné-d'Anjou :

- **lundi 26 octobre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 13 novembre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 25 novembre 2026 de 9h00 à 12h00**

Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée auprès de : M. Xavier PINEL, chef de projet développement solaire Renouvelables et batteries France - Société ENGIE GREEN (11 rue Arthur III - Immeuble INSULA - TSA 11450 - 44262 NANTES Cedex 2) (xavier.pinel@engie.com) Téléphone : 06 62 64 70 54)

Toute information concernant la mise en compatibilité du PLU de Thorigné-d'Anjou peut être demandée auprès de : M. Julien AUDUREAU, adjoint au responsable PLU et aménagement- Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou Place Charles de Gaulle 49220 LE LION D'ANGERS j.audureau@valleesduhautanjou.fr

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Thorigné-d'Anjou, au siège de ladite communauté de communes, en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'État susvisé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, l'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire. La déclaration de projet sera prise ou non par délibération du conseil communautaire des Vallées du Haut-Anjou.

Le présent avis sera publié dans la presse, affiché en mairie, au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, sur le terrain du projet et inséré sur le site internet des services de l'État dans le Maine-et-Loire susvisé.